PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

L'accompagnement vers la loi EGAlim et la loi Climat & Résilience

DRAAF – SRAL

12 octobre 2022

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

Objectifs de la Loi EGALIM

Les principales dispositions et les évolutions introduites par la loi Climat et Résilience

Une loi ambitieuse qui bouleverse le secteur de la restauration collective

Les moyens d'accompagnement développés à l'échelle nationale et régionale

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Objectifs de la loi EGALIM

La Loi Egalim du 30 octobre 2018 vise trois objectifs

Améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (juste rémunération des agriculteurs …) ;

Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable ;

Permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable.

Le gouvernement fait de la politique de l'alimentation un moteur de réduction des inégalités sociales et un vecteur de santé publique et de transition écologique

Le titre II de la Loi EGALIM (art. 24 à 66) fixe des **objectifs ambitieux et inédits** au secteur de la restauration collective

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Pourquoi s'appuyer sur la restauration collective ?

80 000 restaurants collectifs (publics et privés)

4 milliards de repas / an

En Auvergne-Rhône-Alpes

11 500 restaurants collectifs

500 millions de repas / an

Les différents secteurs de la restauration collective en France

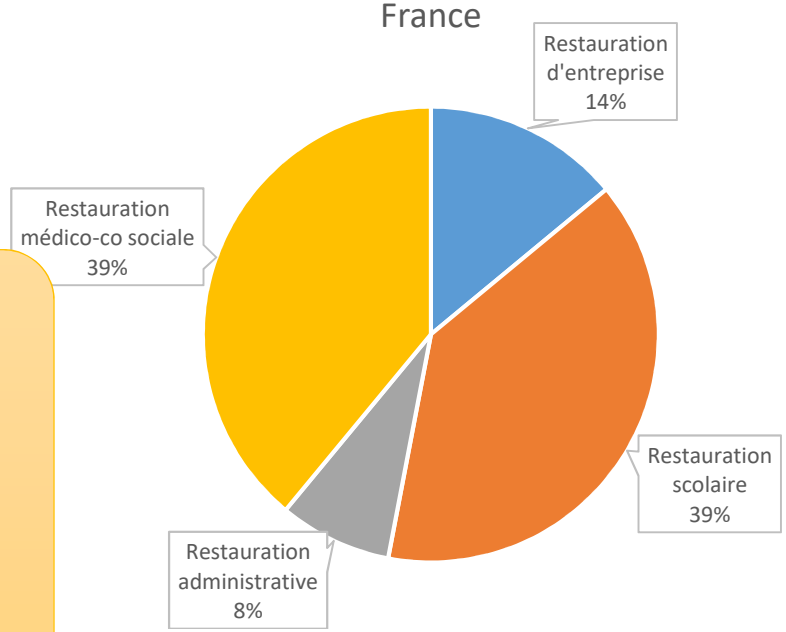

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

La restauration collective un levier privilégié pour la transition alimentaire

Justice sociale	• Tarification sociale • Accès à une alimentation de qualité
Education alimentaire	• Education de la jeunesse • Sensibilisation
Transition agro-écologique	• Modes de production • Modes de consommation (vég, gaspi, plastiques)
Structuration de filières locales	• Volumes d'approvisionnement • Contractualisation • Filières de qualité, filières durables

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Qui est concerné ?

- **Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de droit public**
- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de **droit privé** en charge d'une mission de service public :
  (périmètre de l'article L. 230-5 du CRPM**)**
  - services de restauration scolaire et universitaire,
  - services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans,
  - services de restauration des établissements de santé,
  - services de restauration des établissements sociaux et médico-sociaux,
  - Services de restauration des établissements pénitentiaires.
- Toute la restauration collective privée sera concernée en 2024

en rouge : des modifications ou compléments
apportés par la loi Climat et Résilience

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

5 mesures phares pour la restauration collective

- Des produits durables et de qualité dans les assiettes
- Information des convives
- Diversification des sources de protéines et menu végétarien
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires
- Substitution des plastiques

Enjeux

Santé publique
Environnement
Justice sociale
Résilience

- *Avec une application **progressive** (en fonction des mesures : dates d'entrée en vigueur différentes)*

*et **différenciée** (mesures applicables ou non en fonction des secteurs : scolaire, médico-social…)*

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Les dates clefs

30 octobre 2018

- **Promulgation**

1er janvier 2022

- **Approvisionnement**

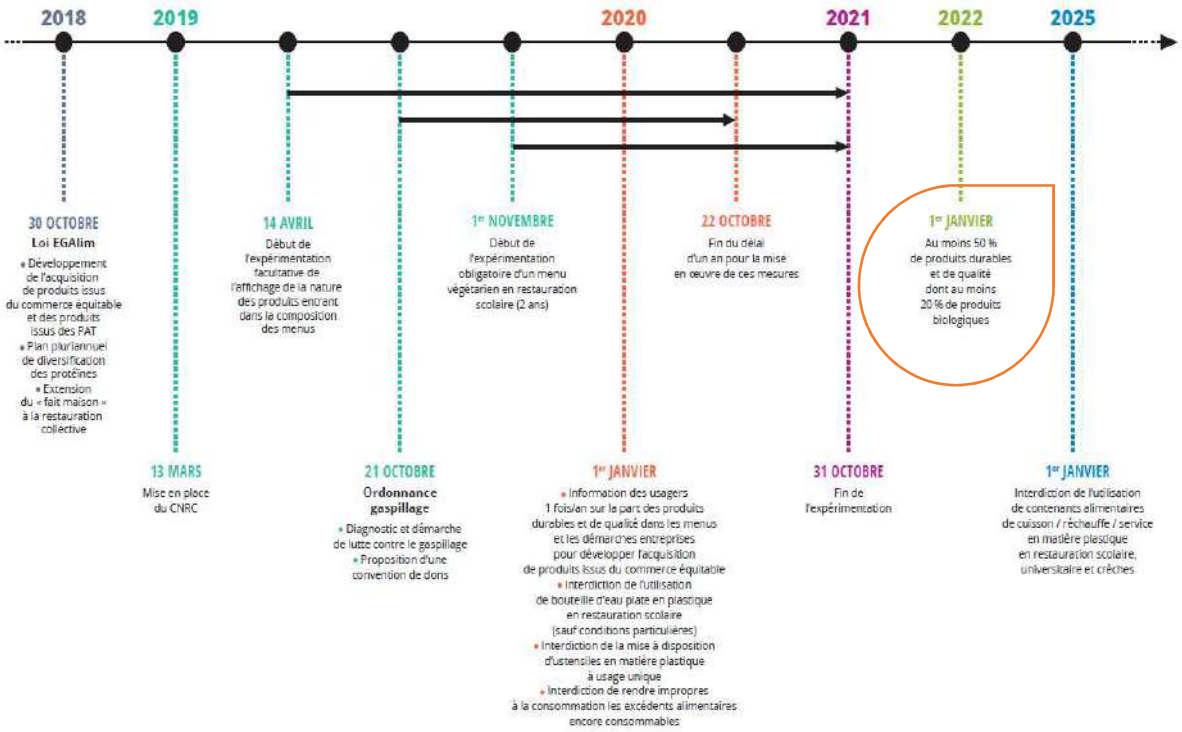

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesure « approvisionnement » : des produits durables et de qualité dans les assiettes

Impacts santé - environnement

50 % de produits durables et de qualité, dont **20%** de produits biologiques depuis le 1er janvier 2022

et

60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons au 1er janvier 2024
(taux porté à 100% pour la restauration d'Etat)

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

Comptabilisation des taux → En % des valeurs d'achat HT par année civile

Déclaration obligatoire à partir de 2023 → Déclaration annuelle pour chaque restaurant collectif → Bilan statistique national

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Quels sont les produits durables et de qualité selon la loi ?

Impacts
santé - environnement

Les produits durables et de qualité ciblés :

- Agriculture biologique et autres signes officiels de la qualité et de l'origine (Label rouge, AOP/AOC, IGP, spécialité traditionnelle garantie)
- Produits bénéficiant des mentions valorisantes : issus d'une exploitation bénéficiant de la haute valeur environnementale – « HVE », fermiers (sous conditions)
- Jusqu'au 31/12/2026, produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2
- Produits bénéficiant de l'écolabel pêche durable
- Produits bénéficiant du logo RUP
- Produits issus du commerce équitable

Critère Sélection Achat

Produits sélectionnés sur les coûts imputés aux externalités environnementales

Critère sélection Achat*

Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs *

+ **Incitation** à développer l'acquisition de produits issus des projets alimentaires territoriaux (PAT)

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

* en cours d'analyse technico-juridique

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Quels sont les produits durables et de qualité selon la loi ?

Les produits locaux ou « de proximité » ne répondent pas à la définition d'un produit durable et de qualité

Les produits locaux n'entrent pas directement dans le « décompte EGALIM »

- Il n'existe pas de définition officielle d'un produit local
- Le fait de privilégier des produits selon leur provenance est interdit dans le code de la commande publique

Même si le fait de favoriser la relocalisation de notre alimentation reste un objectif « sous jacent » de la Loi

- Encouragement à mobiliser des produits issus de PAT
- Recours à des produits bruts, de saison = produits locaux
- Structuration de filières locales en proximité

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Les quatre autres dispositions

Information des convives une fois par an (en vigueur)

Affichage permanent de la part de produits durables et de qualité

Informer les convives

Substituer les plastiques

Interdiction des plastiques à usage unique

Interdiction des contenants en plastique (2025)

Contenant réutilisable ou recyclé pour la vente à emporter (2025)

Plan pluriannuel de diversification des protéines

Etendu au privé

Menu végétarien hebdomadaire

Pérénisé

+ option quotidienne en resto co Etat

Diversifier les sources de protéines

Démarche de LGA

Interdiction de détruire les denrées

Convention de dons (>3000 repas)

Expé réservation de repas

Gaspillage et dons alimentaires

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Information des convives

Impacts
santé – social -
environnement

Information des usagers une fois par an, par voie d'affichage et par communication électronique, de la part de produits durables et de qualité

En vigueur

Affichage en permanence dans le restaurant de la part de produits durables et de qualité et de produits issus des PAT à partir du 1er janvier 2022

En vigueur

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Diversification des sources de protéines et menus végétariens

Diversifier les sources de protéines

Impacts
Santé - environnement
Levier financier

- **Plan pluriannuel de diversification des protéines pour les restaurants qui servent plus de 200 couverts par jour en moyenne** **(extension au privé à partir du 1er janvier 2024)** **En vigueur**
- **Obligation de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine dans la restauration scolaire.** **Pérennisé par la loi Climat et Résilience** **En vigueur**
- **Obligation de proposer une option végétarienne quotidienne dans la restauration collective d'Etat les établissements publics et entreprises publiques nationales* au 1er janvier 2023**
- **Expérimentation pour les collectivités territoriales volontaires de proposer une option végétarienne quotidienne obligatoire (expérimentation pour 2 ans)** **En vigueur**

Ce qu'est un menu végétarien:

Menu sans chair animale (viande, poisson crustacé) ; peut contenir des œufs, du lait et des produits laitiers.

* périmètre en cours d'analyse technico-juridique

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires

- Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réaliser un **diagnostic préalable**
- **Interdiction de détruire** des denrées alimentaires encore consommables
- Pour opérateurs qui préparent plus de **3 000 repas** par jour,
  - **Obligation d'établir une convention de don avec association caritative habilitée**
  - **Obligation de mettre en place un plan de gestion de la qualité du don**
  - **Obligation de rendre publics les engagements** en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment les procédures de contrôle interne et les résultats obtenus
- Lancement d'une expérimentation pour mettre en place une solution de réservation de repas

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Substitution des plastiques

Impacts
santé - environnement

- Interdiction de l'utilisation de **bouteilles d'eau plate en plastique** pour la restauration scolaire **En vigueur**
- Interdiction de la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit des **pailles, couverts jetables, couvercles des gobelets à emporter, piques à steak et tous les objets en plastique oxodégradable** **En vigueur**
- Interdiction au plus tard le **1er janvier 2025**, des **contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique** dans la restauration des établissements scolaires, universitaires et d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, les centres périnataux de proximité ainsi que les autres services de santé maternelle et infantile (sauf dérogations) (1er janvier 2028 pour les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants)
- Fin de l'utilisation de gobelets, couverts, assiettes et récipients à usage unique dans le cadre des services de portage quotidien de repas à domicile **En vigueur**
- **Obligation de proposer un contenant réutilisable ou composé de matières recyclables pour la vente à emporter en restauration collective à compter du 1er janvier 2025**

en rouge : des modifications ou compléments apportés par la loi Climat et Résilience

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Etat des lieux et constats actuels

Enquête dite « T0 » Chiffres 2019

estimation **5 à 10%**

15%

4,5%

Seulement 1/3 des restaurants ont pu répondre

estimation **6%**

Informations très peu disponibles

Des freins…

- Une connaissance de la loi EGAlim imparfaite
- Des contraintes budgétaires parfois fortes (secteur hospitalier, pénitentiaire…) et des surcoûts à compenser : 0,14 à 0,46 cts coût matières
- Une tension sur le marché des produits de qualité et un besoin de structuration des filières

… mais aussi des leviers

- **Un dispositif d'accompagnement qui se met en place dans le cadre du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC)**
- Accompagnement terrain pour des **projets de restauration durable** qui mobilisent des leviers de compensation des surcoûts (diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire, grammage, saisonnalité, fait maison, …)
- **La structuration des filières** et la coopération entre l'offre et la demande, notamment dans le cadre des **projets alimentaires territoriaux** (PAT) et le dynamisme des filières de qualité et durables

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Les outils d'accompagnement

Le conseil national de la restauration collective (CNRC)

- GT Nutrition
- GT Accompagnement
- GT Approvisionnement

Différents livrables sont proposés par les groupes techniques du CNRC, notamment :

- **Une plateforme gouvernementale** ma cantine
- **Un bouquet de ressources**
- **Des outils accessibles à tous** : Plaquette, guides, modèles de conventions, vidéos …
  - **co-construits** avec les acteurs dans le cadre du CNRC,
  - **validés** par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et autres ministères selon le sujet

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation de

ma cantine

contact@egalim.beta.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

L'EQUIPE EN CHARGE DE MA CANTINE

Valérie Merle
Intrapreneuse DGAL
Référente Nationale Restauration
Collective Ouest / Egalim
valerie.merle@agriculture.gouv.fr

Jennifer Stéphan
Responsable produit
jennifer.stephan@beta.gouv.fr

André Gauthier
Chargé de déploiement
andré.gauthier@beta.gouv.fr

Alejandro Guillen
Développeur web
alejandro.mantecon-guillen@beta.gouv.fr

Helen Root
Développeuse web
helen.root@beta.gouv.fr

Pauline EYHERABIDE

Secteur sanitaire et médico-social

Jean-Baptiste JACOB

Secteur des SRC

Greta BELTCHIKA

Secteur scolaire

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ma cantine qu’est-ce que c’est ?

Un service numérique dédié aux lois EGAlim et Climat et Résilience, construit selon une approche startup d’Etat répondant aux besoins des utilisateurs. Elle propose de :

- **Comprendre** les mesures de la loi : Décryptage des mesures de la loi EGAlim complété par celles de la loi Climat et Résilience

- **Accompagner** les utilisateur avec nos outils et des ressources

- **Communiquer** en générant une affiche, ou en publiant les informations des cantines, favorisant la transparence, l’émulation

- **Collecter** des données en vue de l’élaboration du bilan statistique annuel par l’administration

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

https://ma-cantine.beta.gouv.fr

En savoir plus de la loi EGAlim :
https://ma-cantine.beta.gouv.fr/

contact@egalim.beta.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ma cantine

COMPRENDRE

Les mesures phares de la loi EGAlim en restauration collective

Découvrez les mesures, leurs échéances, le public cible ainsi que des ressources pour vous aider à atteindre leurs objectifs.

Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes

En savoir plus

Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires

En savoir plus

Diversification des sources de protéines et menus végétariens

En savoir plus

Substitution des plastiques

En savoir plus

Information des usagers et convives

En savoir plus

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

beta.gouv.fr

ma cantine

ACCOMPAGNER

Des outils pratiques :

- **Autodiagnostic** et un tableau de bord pour se positionner et planifier sa progression dans la démarche
- **un tableur pour le suivi de ses achats** pour répondre aux objectifs de 50% en produits durables et de qualité dont 20% en produits bio dans les approvisionnements
- Un **outil de suivi de ses achats** pour alimenter le bilan annuel (en cours de développement)
- Des modèles d'affiche pour **l'information aux convives**

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ACCOMPAGNER

Autodiagnostic

Simulez un diagnostic avec les données de votre établissement

Rentrer mes données

Télécharger notre tableur

Format .ods | Format .xlsx

Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes — Je m'évalue !

Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires — Je m'évalue !

Diversification des sources de protéines et menus végétariens — Je m'évalue !

Information des usagers et convives — Je m'évalue !

Substitution des plastiques — Je m'évalue !

Vous voulez éviter le gaspillage ? Télécharger ce modèle type de convention aux associations auxquelles faire des dons.

Télécharger le cadre général du plan pluriannuel de diversification des sources de protéines.

L'information convives, par mail et par affichage, de la part de bio, durable et commerce équitable est d'ores et déjà en vigueur. Pour générer votre affiche, tester notre formulaire.

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

ACCOMPAGNER :

Un outil de suivi des achats

Découvrez les fonctionnalités de ma cantine

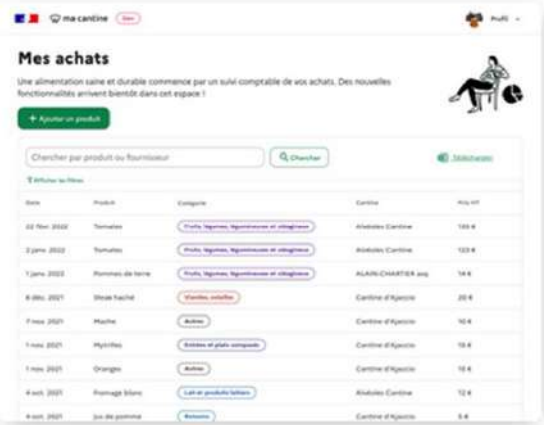

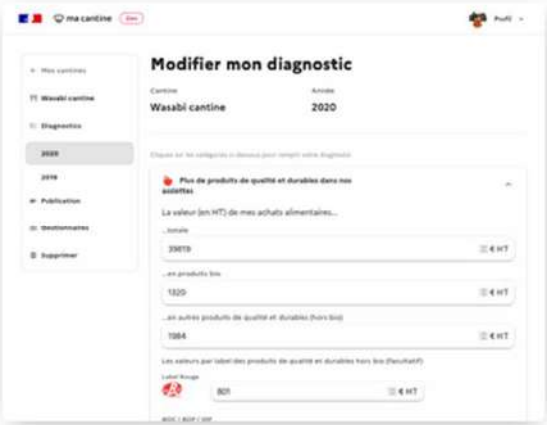

Gérez vos achats, suivez votre approvisionnement, publiez vos données, et plus encore !
Pour profiter de ces outils créez un compte ou connectez-vous.

M'identifier | Créer mon compte

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

beta.gouv.fr

ma cantine

ACCOMPAGNER :

Des ressources

Blog

Découvrez notre espace blog et témoignages

Visiter

Documentation

Ressources pour les acteurs et actrices de la restauration collective

Consulter

Générer mon affiche

Obtenez un PDF à afficher ou à envoyer par mail à vos convives

Générer

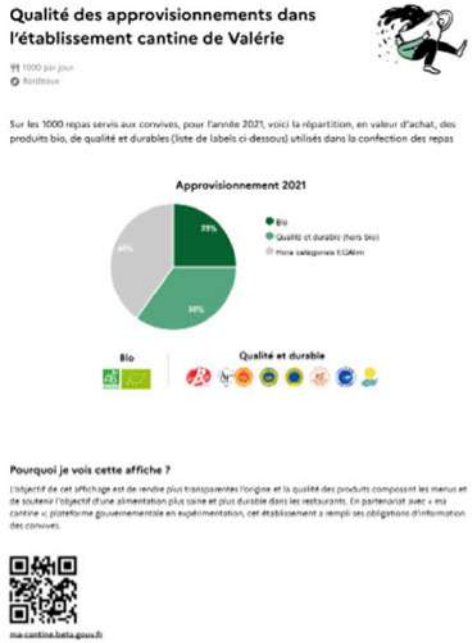

Suivre les actualités du site ma cantine

Inscrivez-vous à la newsletter et recevez environ 1 email par mois.

Votre adresse email

Valider

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

beta.gouv.fr

ma cantine

COMMUNIQUER : Encourager les restaurants à **publier leurs informations** sur leur situation vis-à-vis d'EGAlim pour leurs convives, les élus et les autres cantines

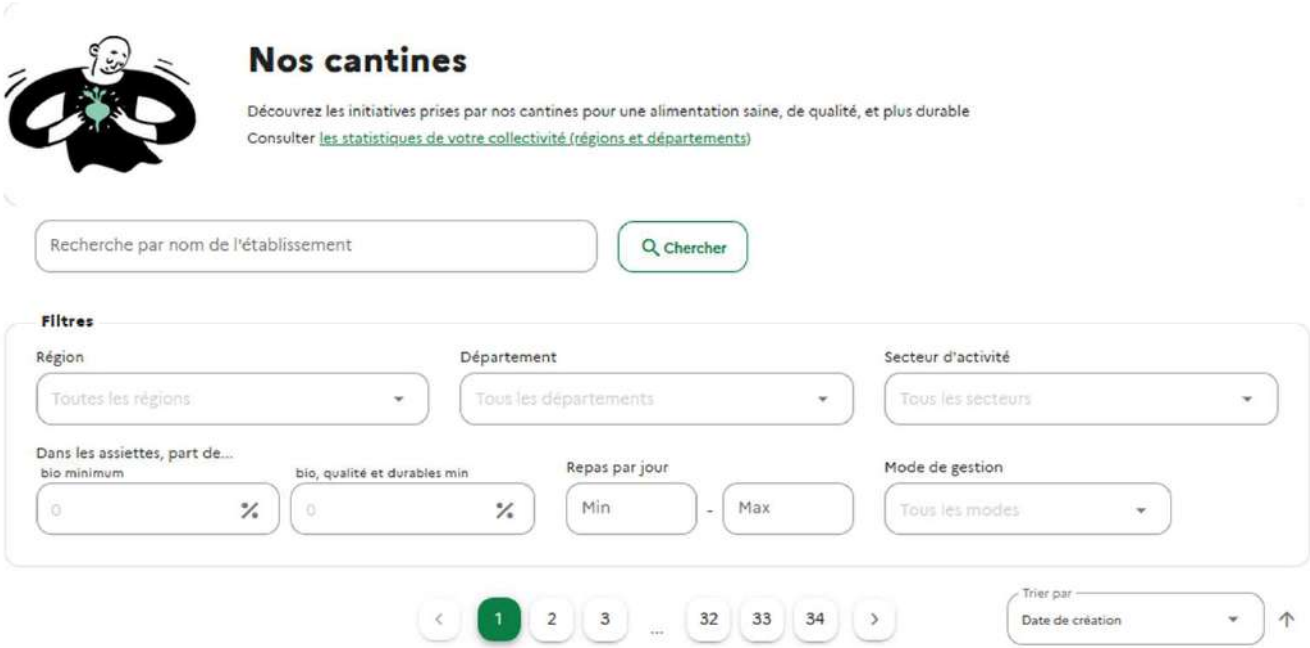

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

beta.gouv.fr

ma cantine

COMMUNIQUER : Donner des **chiffres clés** sur la restauration collective

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

beta.gouv.fr

ma cantine

COLLECTER des données en vue de l'élaboration du bilan statistique annuel

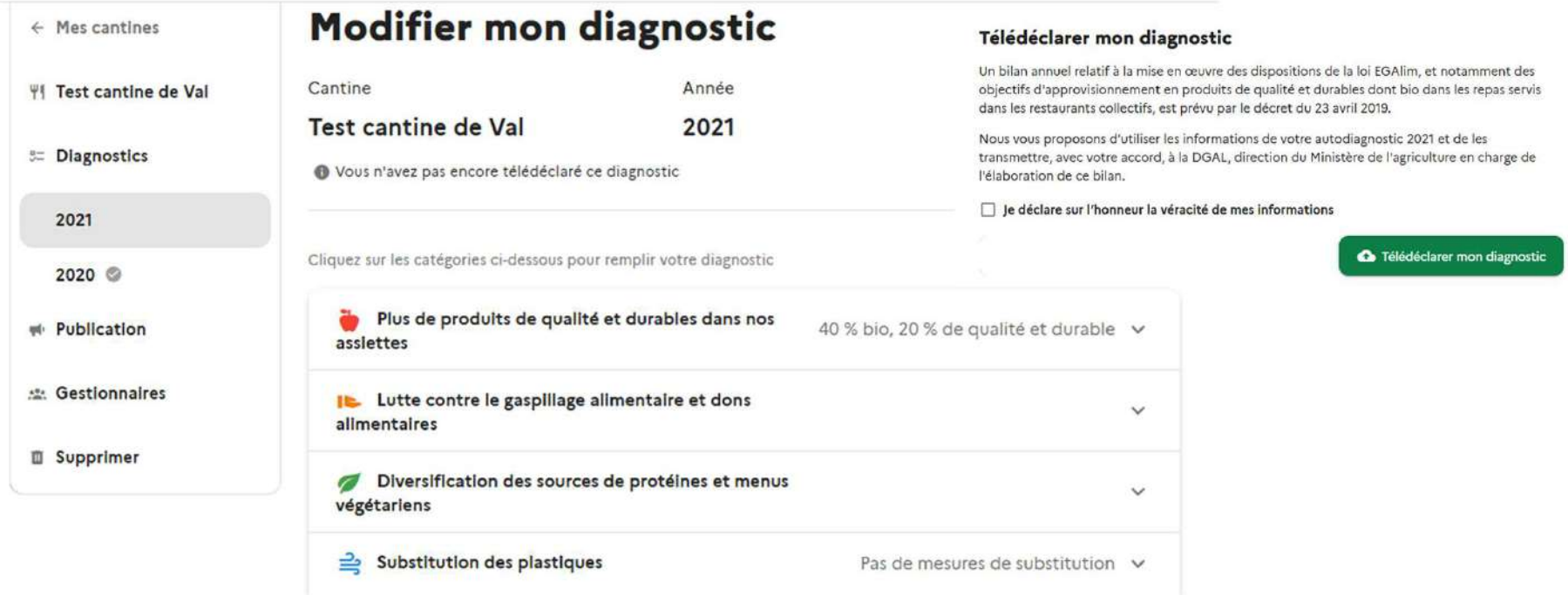

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

beta.gouv.fr

En résumé : ma cantine

➢ Des outils, des ressources :

- Des outils pratiques :
  - **Autodiagnostic** et un tableau de bord pour se positionner et planifier sa progression dans la démarche,
  - **Tableur et outil de saisie en ligne pour le suivi de ses achats** et aller vers les 50% de produits durables
  - **Modèle d'affiche** pour **l'information aux convives**
  - Accès à tous les livrables du CNRC, liens vers des sites de références

Un compte utilisateur :
Enregistrer ses informations,
accès à une utilisation augmentée

➢ Des dispositifs pour la co-construction, l'échange et la communication :

- Une **assistance aux utilisateurs** par une adresse mail de contact **contact@egalim.beta.gouv.fr**
- Possibilité de devenir **beta-testeurs** pour participer à l'amélioration de la plateforme et à vos besoins
- **Un blog** pour recueillir des témoignages, des actions inspirantes
- **Une info-lettre** mensuelle pour se tenir informer sur l'évolution de la plateforme (déjà 4 numéros parus)
- **Une page de publication** : pour valoriser l'avancée des cantines dans la mise en œuvre des mesures de la loi, mettre en valeur les actions dont elles sont fières et favoriser l'émulation.

➢ Un outil de pilotage de politique publique :

- Un module de téledeclaration de données pour le bilan statistique annuel à remettre au parlement
- Un accès à des données statistiques « ma cantine »

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Maintenant, créez votre compte 🚀 !

1. Allez sur ma cantine,

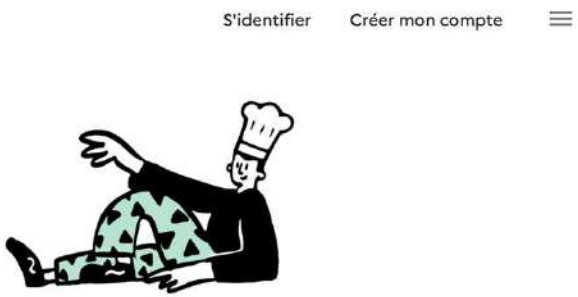

2. Remplissez le formulaire

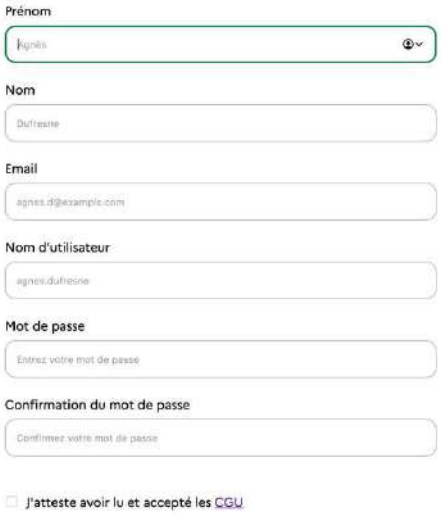

3. Ajoutez votre cantine

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Autres outils proposés par le niveau national

CNFPT : Itinéraires de formations

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Autres outils proposés par le niveau national

Vidéo de présentation de la loi EGAlim, conçue par le CNFPT en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Autres outils proposés par le niveau national

+ Guide gestion concédée à venir

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté

En région, le même souci d'outiller les acteurs

Appel à projets national PNA

- Projet approche +
- Projet MBLE
- …

Enveloppe régionale PNA

- Outils méthodologique
- Webinaires

Projets alimentaires territoriaux

- Dynamique forte en région

Communication

- Site internet
- Diffusion d'information …

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Sans oublier, le rôle des territoires

52 PAT en Auvergne-Rhône-Alpes

- Accompagnement des acteurs
- Mode de production vers la qualité et/ou durables
- Structuration / coopération entre offre et demande

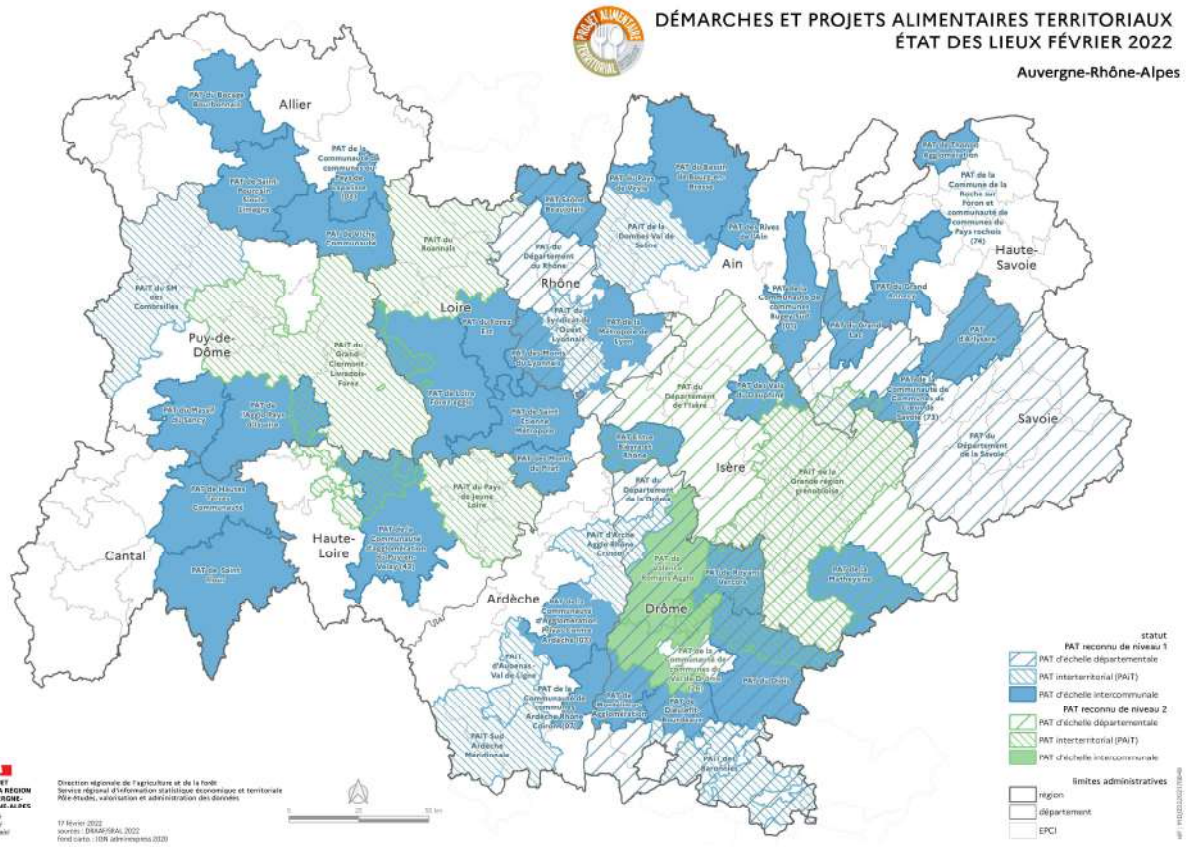

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service de l'alimentation

Pôle politique publique de l'alimentation

Patrice.delair@agriculture.gouv.fr
Amy.ferrari@agriculture.gouv.fr

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité